

RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS

TOURNOI QUALIFICATIF REGION (T.Q.R.)

- **Article 1 -**

Le COMITE DE SEINE ET MARNE DE BASKET BALL organise une épreuve dite « Tournoi Qualificatif Région (T.Q.R.) » pour les équipes Jeunes, masculines et féminines. Elle est réservée à une équipe par club ou coopération territoriale de clubs.

Le Tournoi Qualificatif Région se déroule par élimination directe jusqu'à la finale. La formule de compétition est établie annuellement par le Comité Directeur ou le Bureau départemental sur proposition de la Commission Sportive Départementale. Les équipes participant au Tournoi Qualificatif Région seront déterminées dans le même temps que la formule de compétition ci-dessus évoquée.

- **Article 2 – EQUIPES :**

Pour les clubs engageant une équipe CTC, ils ne pourront pas engager d'équipe en nom propre sur la même catégorie et le même sexe.

- **Article 3 – REGLES DE PARTICIPATION :**

Les équipes participent au Tournoi Qualificatif Région dans les conditions et avec les licences admises dans la division 3 Régionale.

L'engagement des équipes se fera via un formulaire envoyé à tous les clubs. Une équipe engagée en Tournoi Qualificatif Région sera obligatoirement engagée en championnat.

Pour chaque catégorie, un tirage au sort sera effectué avant le premier tour. Le tirage au sort aura lieu au Siège du Comité ou dans un lieu défini et dans ce cas les clubs en seront avisés. Ce tirage au sort unique déterminera le déroulement des rencontres de la Coupe. La suite de la compétition se déroulera sous forme de tableau.

- **Article 4 – RENCONTRE :**

HORAIRE OFFICIEL	Désigné par le comité							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	U13M, U13F, U15F et U18F Taille 6 U15M, U17M et U20M Taille 7							
FEUILLE	e-Marque obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB Ligne à 3 points à 6,75 m (ligne pleine)							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	0CT	0CAST	0CASTCT	C
	Nbre Maximun	10	5*	5*	5*	5*	7	

*** Les socles O, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C »**

BRULAGE	Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueuses brûlées qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve conformément à l'article 434.7 des règlements généraux de la FFBB, et ne pourront donc pas être retenus dans la liste à fournir.
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CDO et réglés par la caisse de péréquation

• **Article 5 – Obligations –**

STATUT DE L'ENTRAINEUR	Obtention du CS1, CS2, CS3 et CS4 à la fin de la saison 2023/2024. Toute association ne respectant pas cette obligation se verra appliquer la pénalité financière prévue en annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux
OBLIGATIONS SPORTIVES	Aucune
OBLIGATIONS ARBITRE	Aucune
OBLIGATION CTC	Obligation de 3 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque.

• **Article 6 – DATES :**

- 1/8ème de Finale : 9-10 septembre 2023
- ¼ de Finale : Samedi 16 Septembre 2023
- ½ de finale : Dimanche 17 Septembre 2023
- Finale : 23-24 septembre 2023